



Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2011
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Dix-huitième session

Point 10 de l'ordre du jour

Assistance technique et renforcement des capacités

Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie, Shamsul Bari*

Résumé

L'interminable cycle de violations des droits de l'homme dont la Somalie est le théâtre depuis vingt ans est aujourd'hui aggravé par une nouvelle crise humanitaire. La sécheresse dévastatrice qui ravage la Corne de l'Afrique, jointe au conflit armé et au rejet de l'assistance humanitaire, a conduit à déclarer la région du Centre-Sud de la Somalie en état de famine. Déjà lors du sixième séjour de l'Expert dans le pays, en février 2011, la sécheresse avait prélevé un lourd tribut sur le cheptel et les réserves vivrières. La population somalienne porte toutes les marques des effets de cette sécheresse, forcée à fuir en grand nombre pour trouver des secours et de quoi manger. On constate des décès causés par la malnutrition parmi les nouveaux arrivants dans les camps de réfugiés du Kenya et d'Éthiopie et à Mogadishu. L'Organisation des Nations Unies a déjà donné l'alarme: si l'on ne prend pas d'urgence des mesures pour réagir plus énergiquement, la famine s'étendra à l'ensemble du Sud de la Somalie dans les deux mois qui viennent. Cela ne doit pas se produire, une nouvelle tâche ne doit pas souiller la conscience de l'humanité.

Outre la sécheresse et la famine, les conflits armés qui opposent les insurgés islamistes et le Gouvernement fédéral de transition appuyé par les soldats de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) continuent de faire des morts et des blessés parmi la population civile. Les bombardements, les tirs aveugles en agglomération, les suicides et les attentats à la bombe artisanale commis par le groupe d'insurgés Al-Chabaab en sont les causes principales.

Une récente offensive a permis aux forces de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition de gagner du terrain. Le 6 août 2011, Al-Chabaab a annoncé que le groupe se retirait de toutes les positions qu'il tenait à Mogadishu depuis près de deux ans. Il était certes soumis, à Mogadishu, à la pression militaire des opérations conjointes des forces de l'AMISOM et du Gouvernement depuis un certain temps, mais la soudaineté de son retrait n'a pas été sans surprendre.

* Présenté après la date limite afin de couvrir l'actualité la plus récente.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–5	3
II. Sécheresse, famine et situation humanitaire	6–16	3
III. Actualité de la vie politique	17–21	5
IV. Progrès militaires et conditions de sécurité actuelles	22–27	6
V. Évolution de la situation des droits de l’homme dans le centre-sud de la Somalie	28–41	7
A. Protection des civils.....	28–31	7
B. Protection de l’enfance	32–33	8
C. État de droit	34	8
D. Liberté d’expression, liberté d’opinion.....	35–38	9
E. Droits des femmes	39–41	9
VI. Examen périodique universel de la Somalie	42–44	10
VII. Les droits de l’homme au Somaliland.....	45–51	10
VIII. Les droits de l’homme au Puntland.....	52–62	11
IX. Les droits de l’homme dans les régions de Sool, Sanaag et Cayn	63–65	13
X. Situation dans l’État de Galmudug	66	14
XI. Situation en Somalie	67–81	14
XII. Recommandations.....	82–119	17
A. Gouvernement fédéral de transition.....	82–103	17
B. Somaliland.....	104–107	19
C. Puntland.....	108–110	20
D. ONU et communauté internationale	111–119	20

I. Introduction

1. Le présent rapport répond à la résolution 15/28 du Conseil des droits de l'homme, qui prorogeait d'un an le mandat de l'Expert indépendant, en le priant de lui rendre compte à sa dix-huitième session. La période couverte ici va de septembre 2010 à juillet 2011.

2. L'Expert s'est rendu pour une sixième et une septième fois en Somalie et dans les pays voisins du 15 au 26 février et du 3 au 8 juillet 2011. Au cours de ces séjours, il s'est rendu à Djibouti pour participer à la session d'orientation des représentants du pays participant à la rédaction du rapport somalien attendu pour mai 2011 aux fins de l'Examen périodique universel. Il s'est ensuite rendu au Kenya, d'où il a fait une excursion à Mogadishu (en restant dans l'aérogare), pour partir successivement au Somaliland, au Puntland et dans l'État de Galmudug. En juillet 2011, il s'est de nouveau rendu à Mogadishu, mais en sortant cette fois du quartier de l'aéroport, pour rendre visite à des représentants du Gouvernement à la Villa Somalia. Il a également visité les camps de réfugiés de Dadaab au Kenya, qui accueillent le plus grand nombre de Somaliens du monde et représentent donc la plus forte concentration de réfugiés de la planète.

3. L'impression la plus durable que l'Expert a retiré de ces tournées est celle des ravages de la sécheresse qui s'est abattue sur la Somalie et la région voisine à la fin de 2010. Alors qu'en février 2011, ses effets meurtriers touchaient surtout le bétail, dont beaucoup de têtes ont disparu, on pouvait les percevoir six mois plus tard sur les êtres humains, qui ont dû quitter leurs foyers en grand nombre pour chercher refuge dans d'autres régions ou d'autres pays. Au moment de la rédaction du présent rapport, la sécheresse s'est fortement aggravée, provoquant la famine dans deux régions du pays. L'Organisation des Nations Unies a annoncé que ce fléau s'étendrait dans les deux mois aux huit régions de la Somalie du sud si l'on ne prenait pas immédiatement des mesures résolues.

4. L'Expert tient à dire qu'il conserve une profonde gratitude pour tout le personnel de l'ONU et le personnel de l'extérieur, qui l'ont aidé pendant ses deux séjours en Somalie. Il a été particulièrement impressionné par le dévouement et l'ardeur avec lesquels ils cherchent à pourvoir aux besoins des Somaliens dans les conditions les plus ardues. Leurs mérites doivent être reconnus et la communauté internationale doit leur rendre un hommage chaleureux.

5. Les informations qui figurent dans le présent rapport sont tirées des consultations que l'Expert a pu tenir pendant ses sixième et septième séjours en Somalie et dans la région limitrophe. Il s'est entretenu avec le Vice-Président du Puntland, le nouveau Premier Ministre de Somalie, plusieurs ministres du Cabinet et hauts fonctionnaires en poste dans tous les endroits où il s'est rendu, des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, des personnalités et des membres éminents de la société civile. De plus, il a consulté un grand nombre de rapports et documents divers de l'ONU et d'organisations hors système des Nations Unies. La plupart des renseignements portant sur l'actualité des droits de l'homme et de l'action humanitaire, y compris ceux qui concernent la situation politique et les conditions de sécurité, sont tirés des rapports de l'ONU. On s'est efforcé de dresser ici un tableau complet des événements importants qui se sont déroulés en Somalie pour replacer la situation des droits de l'homme dans un contexte qui l'éclaire.

II. Sécheresse, famine et situation humanitaire

6. Alors qu'en 2010 la situation vivrière de la Corne de l'Afrique s'était quelque peu améliorée grâce à une suite de bonnes saisons des pluies et à des récoltes meilleures que la

moyenne, l'absence de pluies en fin de 2010 et en 2011 s'est traduite par une augmentation grave et rapide de la vulnérabilité et de la précarité alimentaires.

7. La perte de bétail, la réduction du revenu de l'élevage, les mauvaises récoltes et le coût élevé des denrées dans les régions agropastorales ont également réduit l'accessibilité des produits alimentaires. En juin, l'ONU estimait que près de 3 millions de Somaliens – près du tiers de la population totale – étaient en situation de précarité vivrière. En juillet, elle estimait le taux de malnutrition aiguë supérieur à 20 % dans tout le sud du pays, taux qui atteignait 38 % dans les régions de Bay, Bakol et Gedo.

8. Les effets catastrophiques de la sécheresse se sont ajoutés à un conflit armé qui se prolonge et à l'insécurité générale, au sous-développement extrême – notamment sur le plan des équipements publics – et au refus qu'Al-Chabaab oppose à l'assistance humanitaire dans les régions que tient le groupe. En conséquence, l'ONU a déclaré en juillet 2011 les régions de Bakol et du Bas-Chébéli en situation de famine.

9. Les mouvements de population provoqués en Somalie du sud par le conflit et la sécheresse, et le flot de réfugiés arrivant en Éthiopie et au Kenya n'ont cessé de grossir pendant la période couverte ici. En moyenne mensuelle, 15 000 Somaliens ont fui leur pays et se sont rendus au Kenya ou en Éthiopie en 2011. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estime que pour le seul mois de juin 2011, 54 000 réfugiés sont passés au Kenya et en Éthiopie, soit trois fois plus qu'en mai.

10. Si le conflit est depuis des années une réalité comme une autre pour la plupart des Somaliens, c'est la sécheresse qui porte leur situation au point de rupture. Des femmes et des enfants absolument dénués de tout marchent pendant des jours pour atteindre les camps du Kenya et de l'Éthiopie. Selon le HCR, plus de 80 % des personnes qui fuient la Somalie sont des femmes et des enfants. Les hommes et les garçons restent sur place pour garder ce qu'il reste de leurs biens, ou sont empêchés de fuir par Al-Chabaab, quand ils ne sont pas déjà recrutés pour le jihad. La mortalité des déplacés continue de s'accroître dans la mesure où beaucoup ne quittent leurs foyers que dans la détresse des dernières minutes, lorsqu'ils n'ont plus rien à manger et qu'ils entreprennent leur exode sans aucune ressource.

11. Au mois de juillet, Al-Chabaab a permis l'intervention d'organismes humanitaires comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur le territoire qu'il tient, mais il a maintenu l'interdiction frappant des institutions comme le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), le Programme alimentaire mondial (PAM) ou le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que diverses organisations non gouvernementales internationales. En avril 2010, le Conseil de sécurité a imposé des sanctions à Al-Chabaab en raison de son obstruction à l'action humanitaire. Des sources dignes de foi ont effectivement rapporté qu'Al-Chabaab extorquait de l'argent aux organismes humanitaires qui opèrent dans les territoires que tient le groupe. Devant de tels précédents, et devant les affirmations du porte-parole d'Al-Chabaab, selon lequel l'urgence humanitaire est l'invention «d'une propagande sans fondement totalement et à 100 % fallacieuse» promue par l'ONU à des fins politiques, l'Expert s'interroge avec inquiétude sur la portée réelle de l'ouverture annoncée par Al-Chabaab.

12. Le surpeuplement des lieux d'accueil est grave, à Dadaab par exemple, au point que les réfugiés ne peuvent recevoir l'aide dont ils ont besoin. La même situation règne à Mogadishu, où 1 000 déplacés arriveraient tous les jours. On signale une recrudescence des violences à l'égard des femmes.

13. L'ONU et les organisations non gouvernementales internationales et nationales travaillent à résoudre la crise. Cependant, comme le reconnaît l'ONU dans ses rapports, l'action humanitaire est à la limite de la rupture, à Mogadishu en particulier, alors qu'elle s'efforce de faire face à un flot de plus en plus abondant de déplacés. Les milieux

humanitaires ont redoublé d'efforts pour répondre aux besoins urgents des zones sinistrées, mais il faut réellement s'inquiéter que les programmes ne survivent pas longtemps faute de financements.

14. La réaction internationale à la sécheresse rencontre une difficulté supplémentaire: ce n'est pas seulement la Somalie, c'est la Corne de l'Afrique tout entière qui traverse aujourd'hui la plus grave crise vivrière du monde. Plus de 10 millions de personnes dans les régions sinistrées de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya, de la Somalie et de l'Ouganda sont gravement atteintes et il y a peu de chances que la situation s'améliore avant 2012.

15. De plus, le financement de l'action humanitaire en faveur de la Somalie se heurte à la législation antiterroriste de certains pays donateurs, qui font de toute aide parvenant à une organisation qualifiée d'«associée au terrorisme» une infraction passible de poursuites. C'est ainsi que certains évitent de financer des activités humanitaires susceptibles de présenter des fuites au bénéfice d'Al-Chabaab. En Somalie, L'ONU a entrepris dès le début de 2008 des négociations avec plusieurs pays donateurs pour demander une exonération pénale lorsqu'il s'agit de secours vitaux, alimentaires ou autres; ces négociations n'ont pas abouti. L'Expert insiste sur la nécessité de prévoir un financement suffisant pour soutenir l'action humanitaire et réagir de façon optimale.

16. Lors d'un précédent voyage dans la région l'Expert a suscité l'attention de la communauté internationale grâce à deux communiqués de presse consacrés, l'un en mars l'autre en juillet 2011, aux conséquences terribles de la sécheresse en Somalie. Le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, a cosigné le plus récent de ces communiqués, qui annonçait que si des mesures n'étaient pas prises dans l'immédiat la situation ne ferait que s'aggraver. L'Expert a été déçu de constater que la réaction internationale restait largement insuffisante, malgré les cris d'alerte lancés par toutes les parties intéressées.

III. Actualité de la vie politique

17. L'affrontement politique entre le Président du Gouvernement fédéral de transition et le Président du Parlement fédéral de transition a pris une tournure grave en 2011. Il menaçait de laisser au point mort le mouvement de sortie de la phase de transition. Le Président du Parlement maintenait que l'élection du Président du Gouvernement, du Président du Parlement et de leurs adjoints, devait se faire avant la fin de la transition, le 20 août 2011; le Président du Gouvernement, alléguant des considérations de sécurité et invoquant la nécessité de franchir d'abord les principales étapes de la transition, souhaitait que les élections soient reportées d'un an. Cette impasse a atteint plusieurs fois son point le plus délicat, le 9 mai par exemple quand des membres somaliens du Parlement ont été empêchés de quitter Mogadishu pour se rendre à une journée d'études où allaient être discutées les modalités des élections; où le 19 juillet, encore, quand il y a eu échange de coups de feu à la Villa Somalia entre les gardes du Président du Gouvernement et ceux du Président du Parlement.

18. Le Conseil de sécurité a exprimé les très graves préoccupations que lui inspirait l'impasse politique où s'opposaient les institutions fédérales de transition. Le Groupe de contact international sur la Somalie s'est réuni à Kampala en juin 2011. Il a instamment invité les dirigeants somaliens à s'entendre et à achever les tâches les plus importantes de la transition, par exemple la rédaction de la Constitution à l'issue de consultations sans exclusive et dignes de foi.

19. Les efforts énergiquement déployés par les dirigeants de la région et l'ONU ont abouti à l'Accord de Kampala, signé le 9 juin 2011. Le texte prévoit le report de douze mois des élections d'août 2011, la démission du Premier Ministre dans les trente jours, la

nomination et l'approbation par le Parlement d'un nouveau Premier Ministre et d'un nouveau Cabinet, et la promesse du Gouvernement fédéral de transition et du Parlement fédéral de transition de collaborer avec la communauté internationale pour dresser le plan de marche assorti de cibles chiffrées, de dates limites et de mécanismes d'exécution qui permettra de réaliser les tâches prioritaires. Il apparaît que les institutions fédérales de transition travaillent avec le Bureau pour la Somalie et l'équipe de pays des Nations Unies à l'élaboration de ce plan de marche, qui devrait être adopté avant la fin du mois d'août 2011. L'amélioration des conditions de sécurité et les progrès de la future constitution sont au centre du projet.

20. Quand la signature de l'Accord a été annoncée, des manifestations ont eu lieu à Mogadishu contre le Président du Gouvernement, le Président du Parlement et tous ceux qui s'étaient entremis, y compris le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie. Elles ont duré deux jours; trois contestataires sont morts.

21. Par la suite, le nouveau Premier Ministre, Abdiweli Mohamed Ali, a été nommé le 28 juin par le Parlement à une écrasante majorité. Sa nomination a été reçue favorablement par la plupart des principales parties intéressées. Un nouveau cabinet a été approuvé par le Parlement le 23 juillet, avec 397 voix pour: il compte 18 membres, tous nouveaux et choisis selon la règle 4.5, parmi lesquels des représentants des Ahlu Sunnah Wal Jama'a.

IV. Progrès militaires et conditions de sécurité actuelles

22. À Mogadiscio, l'AMISOM et le Gouvernement fédéral de transition ont conservé les acquis du début de 2011; au mois de mai, ils ont élargi au marché de Bakara le périmètre qu'ils maîtrisent. Ils tiennent sous leur autorité huit quartiers de la capitale. Cette évolution a nettement amélioré les conditions de sécurité.

23. Al-Chabaab semble avoir été affaibli par les rumeurs selon lesquelles ses hauts dirigeants auraient comploté le meurtre d'un haut-gradé représentant d'Al-Qaida tué à un barrage routier de Mogadiscio, le 8 juin. Le groupe aurait également été affaibli par la perte de certains chefs et par les frappes de drone qui ont visé les environs de Kismaayo en juin et juillet. Il continue de recruter et de prélever l'impôt, ce qui laisse entendre que ses capacités ont été réduites par la multiplicité des fronts sur lesquels il doit se battre. Les attaques lancées à l'occasion par des clans contre Al-Chabaab marquent peut-être le début d'une opposition qui ira croissant.

24. C'est en conséquence de ces circonstances qu'Al-Chabaab recourt plus souvent à des techniques de guerre asymétrique contre les forces de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition, par exemple les attentats-suicide qui ont visé une position militaire le 30 mai, un port de mer le 9 juin et, le 10 juin, le Ministre de l'intérieur et de la sécurité nationale, Abdishakur Sheik Hassan, qui est mort des mains de sa propre nièce.

25. Depuis la signature de l'Accord de Djibouti de 2008, la communauté internationale aide le Gouvernement fédéral de transition à mettre en place les institutions nécessaires dans le secteur de la sécurité et dans celui de la justice. Le Comité conjoint pour la sécurité et ses groupes de travail poursuivent la consolidation des structures de coordination des services de sécurité aux cabinets du Président du Gouvernement et du Premier Ministre.

26. L'armée du Gouvernement fédéral de transition aurait atteint l'effectif de 10 000 hommes; la police, 7 000. Il est cependant inquiétant de constater que les institutions fédérales de transition ne peuvent pas compter sur une aide suffisante dans certains domaines clefs de la sécurité et qu'il faudra prévoir des fonds supplémentaires pour faire une priorité des opérations de sécurisation élémentaires. Parallèlement, l'absence de structures effectives de commandement et le manque de discipline de certains soldats du

Gouvernement fédéral de transition restent gravement préoccupants et provoquent périodiquement des violences.

27. On a vu apparaître ce dernier mois une tendance significative sur le plan militaire et politique, à savoir la désertion de combattants d'Al-Chabaab. Certains déserteurs se sont réinsérés dans leur milieu d'origine, mais d'autres, 130 environ paraît-il, se sont rendus aux forces de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition. Ils sont actuellement logés dans les locaux de la Sécurité nationale. Au cours de ses entretiens avec le Premier Ministre, l'Expert a invité le Gouvernement fédéral de transition à définir avec l'ONU les dispositions à prendre dans l'ordre législatif et politique pour pourvoir aux besoins des intéressés et des autres personnes qui se trouveraient dans le même cas.

V. Évolution de la situation des droits de l'homme dans le centre-sud de la Somalie

A. Protection des civils

28. La protection des civils reste un grand sujet de préoccupation à Mogadishu et dans les régions du Sud où les combats ont été intenses. À la mi-février, l'AMISOM et le Gouvernement fédéral de transition ont lancé une grande offensive pour élargir leur emprise sur Mogadiscio, avec un deuxième front se développant le long de la frontière avec l'Éthiopie et le Kenya et causant de nouveaux mouvements de déplacés. Pour le seul mois de février, les combats ont provoqué le déplacement de 24 000 personnes dans l'ensemble du pays, dont 6 000 dans les quartiers de Mogadiscio.

29. Dans la capitale même, l'intensification des combats se traduit par la multiplication des victimes civiles, comme le montre l'augmentation du nombre de victimes de moins de 5 ans à Mogadishu entre mars et mai 2011. Selon l'Organisation mondiale de la santé, 1 590 personnes ont été admises en mai dans les trois grands hôpitaux de Mogadishu pour des blessures par arme: près de la moitié d'entre elles avaient moins de 5 ans et la plupart souffraient d'effets de souffle. Les opérations militaires conduites dans des quartiers populeux, l'impossibilité de faire la distinction entre civils et combattants, les attaques délibérées et aveugles, y compris les bombes artisanales et les attentats-suicide dont Al-Chabaab est l'auteur expliquent bon nombre de décès et de blessures parmi les civils. L'Expert est extrêmement préoccupé par les effets qu'aura cette offensive militaire sur Mogadiscio, en pleine crise, en plein mouvement de population.

30. L'AMISOM a pris des mesures de prévention pour limiter les pertes civiles, par exemple la politique d'interdiction des tirs indirects et la délimitation de zones neutres, mais elle manque encore de matériel spécialisé et de divers autres équipements. Une partie du personnel de l'AMISOM a été formée en décembre au droit international humanitaire et à la protection des civils. De nouveaux stages sont envisagés. L'AMISOM a fait enquête sur deux incidents au cours desquels des soldats auraient impunément tiré sur des passants. À l'issue de ces enquêtes, trois soldats ont été condamnés à des peines de prison en Ouganda. L'Expert invite l'Union africaine et l'ONU à renforcer leur coopération en matière de protection des civils et leur recommande de donner plus d'efficacité à leur groupe de travail commun pour qu'il puisse servir de mécanisme de coordination dans ce domaine clef.

31. Le manque d'autorité sur les forces du Gouvernement fédéral de transition et l'incorporation assez négligente de soldats liés aux milices ou aux clans sont la cause d'une série d'incidents violents sans rapport direct avec le conflit. Le 30 janvier par exemple, un accrochage entre la police du Gouvernement fédéral de transition et les services spéciaux de sécurité de ce même gouvernement qui s'est produit près de l'hôpital Banadir a fait au

moins 16 morts et 56 blessés. Le Gouvernement a publiquement exprimé ses regrets et arrêté cinq personnes. Le 19 juillet, quatre personnes auraient été tuées à la Villa Somalia, dans un échange de coups de feu entre les gardes du Président du Gouvernement et ceux du Président du Parlement. On a également rapporté que les forces du Gouvernement harcelaient et brutalisaient des civils. Le 19 juillet, un étudiant a été abattu par des soldats du Gouvernement dans le quartier de Wabeeri parce qu'il refusait de se laisser voler son ordinateur. De son côté, le groupe Al-Chabaab continue de commettre de graves violations du droit humanitaire et des droits de l'homme, notamment des exécutions sommaires de civils liés au Gouvernement, des arrestations et des mises en détention illicites, des faits de torture et des pratiques inhumaines, cruelles et dégradantes, comme la flagellation, l'amputation et la lapidation.

B. Protection de l'enfance

32. La pratique généralisée du recrutement et de l'utilisation systématiques des enfants dans le conflit armé qui règne en Somalie reste un sujet de très grave inquiétude. Al-Chabaab poursuit sa politique active de recrutement d'enfants. En mai et juin, le groupe aurait enrôlé plus de 180 enfants dans la région du Bas-Juba; on constate également un recrutement systématique dans celles de Bay et de Bakol. Les écoles sont de plus en plus souvent ciblées. Le Gouvernement fédéral de transition a réaffirmé publiquement sa politique, qui consiste à ne pas recruter d'enfants dans les forces nationales somaliennes. Cela dit, il n'existe aucun mécanisme qui empêche ce recrutement, comme on l'a constaté au camp militaire d'entraînement de Bihanga (Ouganda), où on a trouvé 46 recrues mineures. En avril, les mineurs en question ont été rapatriés à Mogadiscio, mais six seulement se sont réintégrés à la vie civile, avec l'aide de l'ONU. Le sort des 40 autres reste inconnu et, selon certaines informations, ils seraient encore au camp du Gouvernement d'Al-Jazeera. L'Expert invite instamment le nouveau Cabinet à désigner un référent pour toute question touchant aux droits de l'homme et aux enfants dans le conflit armé, selon l'exemple donné par le Gouvernement de «Farmajo»; et il s'attend que l'on progresse concrètement dans l'élaboration et l'adoption du plan d'action demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1612 (2005).

33. Selon les observateurs de l'ONU, on a signalé en mai et juin 463 violations graves commises à l'encontre d'enfants (enrôlements, meurtres et mutilations surtout), à Mogadiscio. Les enfants soldats servent souvent en première ligne.

C. État de droit

34. La faiblesse ou le quasi-effondrement de l'appareil administratif de la justice, notamment les organes chargés de faire respecter la loi et de protéger les droits de l'homme, reste un obstacle dans la mise en place des mécanismes publics qui garantissent l'état de droit. Devant cette carence, plusieurs mécanismes coutumiers, non étatiques ou d'inspiration religieuse (charia) se sont mis en place pour assurer les services juridiques et le travail judiciaire dont la population a besoin. À l'heure actuelle, le pouvoir judiciaire dispose à Mogadishu de quelques immeubles et tribunaux et d'un personnel limité, qui aurait besoin d'une formation supplémentaire. En avril 2011, le PNUD a organisé la première formation à l'activité judiciaire de ces dernières années. Ce programme de six mois s'adresse aux magistrats, procureurs et auxiliaires.

D. Liberté d'expression, liberté d'opinion

35. Aucun journaliste n'a été tué pendant la période à l'examen. Cependant, les journalistes continuent de se faire blesser dans le conflit armé en cours et restent soumis à des arrestations arbitraires ou illégales, des menaces et autres actes d'intimidation. Il semblerait qu'Al-Chabaab continue d'imposer des contraintes illégales et arbitraires à la liberté d'opinion et d'expression, notamment en bâillonnant les émissions radio et en interdisant l'écoute de certaines stations et de certains journaux radiophoniques. Le refus d'obtempérer provoque des punitions, imposées tant au personnel de l'organe de presse en cause qu'aux personnes surprises à écouter une station interdite.

36. On a signalé également des cas d'ingérence du Gouvernement fédéral de transition dans le domaine de la liberté d'opinion et d'expression. Parmi les cas à retenir, il y a l'arrestation et la détention pendant trois jours à Mogadishu de deux membres du personnel de Shabelle Media, appréhendés et relâchés sans être accusés de rien. En mars 2011, Radio Kulmiye a été fermée par l'Agence nationale de sécurité pendant quarante-huit heures; elle a pu ensuite reprendre ses émissions. En juin, les forces du Gouvernement ont fait une descente dans les locaux de Juba radio, station de radio locale de Mogadiscio, et l'ont empêchée d'émettre pendant quelques heures.

37. L'Union nationale des journalistes somaliens a informé l'Expert que, le 22 mai, ses bureaux avaient été assaillis et pillés par quatre hommes armés; selon elle, les autorités publiques n'assuraient pas du tout la protection de l'Union et de ses locaux. L'Expert n'a pu vérifier les faits.

38. L'Expert espère que le Gouvernement fédéral de transition collaborera étroitement avec les médias dans la phase difficile de la transition et de l'élaboration de la Constitution. Il espère inversement que les médias travailleront avec professionnalisme, dans le respect de l'éthique et des principes qui encadrent la liberté d'expression et d'opinion, à une étape importante de l'histoire de leur pays.

E. Droits des femmes

39. Les violences familiales, les violences sexuelles et des pratiques traditionnelles aussi néfastes que les mutilations génitales féminines font partie des violations des droits des femmes les plus courantes, relevées dans toutes les régions de la Somalie.

40. Plusieurs violations restent invisibles, et la discrimination s'exerce dans la négligence dans tous les domaines de la vie. La dégradation des équipements publics et des services médicaux a pour la santé des femmes des effets qui s'aggravent de jour en jour, ce qui donne à la Somalie l'un des taux de mortalité et de morbidité maternelles les plus élevés du monde. Les femmes sont également moins instruites, notamment au niveau primaire, elles sont l'objet de discrimination et elles sont plus pauvres, toutes circonstances qu'il faudrait évaluer avec soin en gardant à l'esprit que 70 % des foyers somaliens sont dirigés par une femme.

41. L'accès aux services de justice et l'égalité devant la loi restent encore à garantir, comme l'illustrent les cas des atteintes sexuelles qui sont réglées par les chefferies tribales, lesquelles font fi de l'avis et de la volonté de la victime, notamment par la voie du mariage forcé entre la victime et l'auteur des faits. Au cours de l'Examen périodique universel, plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité urgente d'améliorer la situation des droits de l'homme sous l'angle des droits des enfants. La délégation du Gouvernement fédéral de transition s'est engagée à faire disparaître les mutilations génitales féminines; elle s'est vu conseiller d'ériger cette pratique en infraction pénale et de lancer des campagnes de sensibilisation. Parmi les autres recommandations concernant les droits des femmes, il y

avait celle rappelant l'urgence et la nécessité de régler la question des violences contre les femmes et de faire participer les femmes à la vie politique et au processus de paix.

VI. Examen périodique universel de la Somalie

42. En mai 2011, le Conseil des droits de l'homme s'est saisi du rapport présenté par la Somalie sur la situation des droits de l'homme régnant sur son territoire¹. La Somalie était représentée à la session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel par trois ministres femmes, dont l'une du Puntland. Cette composition, jointe au fait que c'était pour la Somalie le premier Examen et le premier dialogue avec un mécanisme garant des droits de l'homme en vingt ans, a suscité une vive attention au Conseil.

43. Le grand nombre de délégations qui participaient à l'Examen se sont dites satisfaites d'une manière générale des efforts que le Gouvernement fédéral de transition avait faits pour présenter son rapport; elles ont reconnu ce que la situation somalienne avait de singulier. Les relations entre la situation politique et celle des droits de l'homme ont été mises en avant et le Gouvernement a été prié de poursuivre le mouvement vers la paix en l'étendant au-delà des frontières entre les clans.

44. Ont été évoqués la situation des femmes et des enfants, la lutte contre les mutilations génitales et autres violences, la participation à la vie politique, le recrutement des enfants, la situation des journalistes et des militants des droits de l'homme, les droits sociaux et économiques faiblement exercés sous leurs aspects fondamentaux, en matière d'enseignement et de santé par exemple, comme autant de sujets auxquels il fallait s'attaquer. D'autres recommandations concernaient l'adoption et la ratification des instruments internationaux, l'élaboration définitive de la Constitution – avec des dispositions strictes en matière de droits de l'homme –, l'abolition de la peine de mort, la création institutionnelle (y compris la création d'une commission nationale des droits de l'homme), le renforcement de l'appareil judiciaire, etc.

VII. Les droits de l'homme au Somaliland

45. L'Expert s'est rendu au Somaliland à la fin de février 2011; il a eu d'utiles entretiens avec des ministres du Gouvernement et des hauts fonctionnaires. Il a rencontré les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des représentants de la société civile. Il a par la suite reçu de diverses personnes des informations par courrier électronique.

46. Au Somaliland, une stabilité relative et des institutions qui fonctionnent ont ouvert la voie à une évolution positive. En janvier 2011, la loi portant création de la Commission des droits de l'homme du Somaliland a été promulguée par le Président et un président par intérim a été nommé à sa tête. Au mois de juillet, sept de ses membres ont également été désignés par le Parlement. La loi répond aux normes internationales fondamentales. L'Expert s'inquiète cependant du peu de moyens dont dispose la Commission, qui l'empêchera en réalité d'exercer ses fonctions. Il se félicite de ce que fait le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour la seconder et invite la communauté internationale, en particulier les organismes des Nations Unies, à coordonner et à renforcer ce qu'ils font déjà, afin de soutenir le nouvel organe. L'Expert note également avec plaisir que le Somaliland a lancé une stratégie judiciaire qui doit combler en cinq années les carences du système, dans le cadre d'une relation de coopération ouverte avec la communauté internationale.

¹ A/HRC/WG.6/11/SOM/1.

47. L'Union nationale des journalistes somaliens fait savoir que les autorités d'Hargeisa ont intensifié ces derniers mois l'action judiciaire contre les journalistes et les organes de presse, en les accusant notamment de diffamation, de calomnie, de propagation de fausses nouvelles et d'injures publiques. L'Expert n'a pu vérifier les faits décrits dans le rapport, mais s'inquiète que des faits constitutifs de diffamation ou de calomnie tombent sous le coup de la loi criminelle et soient passibles de peines de prison. Il invite donc instamment les autorités du Somaliland à mettre leur législation en conformité avec les normes relatives aux droits de l'homme, de sorte que les actes en question soient jugés par une juridiction civile.

48. Pour ce qui est de la condition féminine, il faut considérer le fait que deux femmes ministres et une députée soient membres du Cabinet de 26 ministres formé par le Président du Somaliland, M. Silanyo, marque une date importante. Mais il n'est pas moins important que la représentation des femmes soit renforcée aux niveaux subalternes et que l'on envisage un système de contingentement. La politique d'égalité des sexes adoptée officiellement par le Parlement sous les gouvernements précédents est en voie de mise en œuvre.

49. Les affaires de violences sexuelles restent en dehors des structures officielles, même quand elles font l'objet d'une plainte auprès de la police, et se règlent selon le régime coutumier. Il n'empêche que les violences dont les femmes sont l'objet sont en augmentation et que les plaintes sont de plus en plus fréquentes malgré la honte qui s'y attache. L'Expert a appris que deux postes de police seulement disposent à Hargeisa d'un bureau d'accueil pour les femmes dont le personnel est féminin. Il semble qu'il faille encore renforcer substantiellement cette politique si l'on veut qu'elle favorise l'accès des femmes aux mécanismes judiciaires.

50. La circoncision et les mutilations génitales féminines sont presque universelles au Somaliland. Au total, 98 % des femmes de 15 à 49 ans ont subi une mutilation, dont 77 % du type le plus sévère. Aucune loi du pays n'interdit ces pratiques mais l'on s'efforce depuis un certain temps d'adopter une législation. Il n'y a non plus ni politique ni stratégie nationale d'élimination. Les autorités publiques et beaucoup d'associations civiles ont lancé chacune de son côté des actions et des programmes de sensibilisation afin d'encourager les milieux traditionnels à y renoncer. En juin 2011, les chefs religieux et le Ministre des affaires religieuses ont rendu publique une déclaration commune affirmant que ces pratiques n'avaient aucun fondement religieux et qu'ils en réclamaient l'abandon. La plupart étaient d'avis que les mutilations ne disparaîtraient pas tant que le Gouvernement n'engagerait pas une politique de répression pénale.

51. Pour ce qui est de la participation du Somaliland à l'Examen périodique universel de la Somalie, prévu pour mai 2011, le Ministre du travail a déclaré à l'Expert que le Somaliland souhaitait collaborer avec le Gouvernement fédéral de transition à ce travail. Les relations qu'entretenait avec ce dernier le gouvernement antérieur n'étaient pas bonnes, mais le gouvernement actuel avait changé d'attitude. Le Ministre a cependant ajouté que la façon dont l'ONU abordait le problème Somalie-Somaliland était en elle-même une violation du droit du peuple du Somaliland à disposer de lui-même.

VIII. Les droits de l'homme au Puntland

52. L'Expert a été au Puntland les 23 et 24 février; il a eu d'utiles entretiens avec le Vice-Président et des membres du Cabinet. Il a également rencontré l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que des représentants de la société civile de Garowe et Galcayo. Les informations données ci-dessous sont donc tirées des conversations qu'il a pu avoir au cours de ce voyage et des renseignements qu'il a par la suite recueillis à diverses sources.

53. La situation générale de la sécurité reste relativement bonne au Puntland. Cependant, il y a eu plusieurs vagues de violences et d'assassinats depuis le début de 2011, surtout à Galcayo, Bossaso et aux environs de Galgala. Les assassinats visaient des hommes d'affaires, des anciens, des chefs religieux, des fonctionnaires de justice, des agents de sécurité et des fonctionnaires de police. Certains de ces incidents peuvent être considérés comme relevant du droit pénal commun, mais d'autres semblent être soit des meurtres interclaniques, soit le fait de la milice Atam, qui entretiendrait paraît-il des liens étroits avec Al-Chabaab. Il est question de pourparlers de paix entre le Président Farole et Atam, qui auraient paraît-il abouti à certaines ententes préliminaires, dont une amnistie. L'Expert se félicite des mesures ainsi prises, mais invite toutes les parties à trouver l'équilibre nécessaire entre la paix et la justice et à intégrer les principes fondamentaux du droit international, par exemple ceux qui délimitent le champ d'application que peut avoir une loi d'amnistie.

54. Le Gouvernement du Puntland a pris des mesures de lutte contre la violence et l'insécurité, en déployant notamment en avril 2011 des forces supplémentaires de sécurité à Galcayo et en imposant un couvre-feu à Bossaso, couvre-feu levé au mois de mai. Certaines de ces mesures semblent cependant arbitraires et contraires aux garanties de l'équité judiciaire. Au mois de juin par exemple, après l'assassinat d'un ex-colonel à Bossaso, les forces de sécurité ont procédé à un ratissage et à l'arrestation de plus de 100 personnes.

55. Les meurtres, les assassinats et autres voies de fait ne s'en poursuivent pas moins, et le Gouvernement est abondamment critiqué par divers secteurs de la société parce qu'il n'arrive pas à maîtriser le problème. Au mois de juin, le Gouvernement de la région de Bari a démissionné en raison de l'insécurité qui gagnait le territoire et de ce qui paraît être l'absence de coopération de l'administration centrale en matière de sécurité. Au mois de juillet, un nouveau Ministre de la sécurité a été nommé.

56. En ce qui concerne le sort des déplacés, l'un des sujets d'inquiétude des rapports précédents, on a constaté une réduction du nombre de transferts forcés d'hommes déplacés du Puntland à Galcayo. L'Expert reconnaît que les autorités du Puntland ont parfaitement le droit de s'inquiéter des infiltrations de militants du Sud mais, comme il a eu l'occasion de le dire lorsqu'il a rencontré les autorités du pays, il craint que l'on ne réagisse trop vivement à ce type de situation, au risque de commettre de graves violations des droits de l'homme.

57. L'engagement pris par l'ONU et le Gouvernement dans le domaine des déplacés semble avoir pris de la vigueur, mais la situation humanitaire générale de la population dont il s'agit reste fragile sous de nombreux aspects, celui notamment de l'accès à un logement décent, à des vivres, à de l'eau, aux soins de santé et aux services d'assainissement. La nécessité d'une protection se fait encore sentir et les violences sexuelles ou sexistes sont courantes entre déplacés et dans les milieux qui les accueillent. Cependant, en raison de l'opprobre qui s'attache aux violences de cette nature et aussi de la faiblesse de la justice pénale, on continue de s'en remettre aux structures traditionnelles pour régler les incidents, ce qui est un facteur d'impunité.

58. À Galcayo, le Centre de formation à la paix et au développement a expliqué à l'Expert ce qu'il faisait pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes. Ces violences ont lieu lorsque les femmes s'occupent de trouver une source de subsistance dans le seul but de survivre, en faisant des lessives, en allant puiser de l'eau ou chercher du bois, ou en faisant des ménages. Selon le Centre, les autorités ne reconnaissent pas à ces atteintes leur véritable gravité, ce qui fait que les actions de prévention et les réactions restent insuffisantes. Il n'est pas indifférent de savoir que sur les 104 affaires signalées à la police en 2009, aucune n'avait encore abouti au moment du passage de l'Expert, en février 2011.

59. Le Président du Puntland a reconnu la faiblesse de l'appareil judiciaire dans son discours inaugural de la vingt-sixième session du Parlement du pays. Il a quand même décidé en juin 2011 de renvoyer immédiatement une vingtaine de magistrats pour «nettoyer» l'appareil judiciaire, ce qui ne sera pas sans compromettre l'indépendance de la justice. Cela semble d'autre part en contradiction avec les dispositions de la Constitution du Puntland, qui confèrent le pouvoir de renvoyer les magistrats au Conseil des services judiciaires.

60. L'exercice de la liberté d'expression reste difficile, en particulier pour les journalistes, qui disent que les autorités les poursuivent de tracasseries et les arrêtent arbitrairement. Le 29 juin 2011, la police a arrêté à son bureau de Bossaso un journaliste travaillant pour *Hiiraan Online* pour avoir «publié de fausses nouvelles». Ce journaliste a comparu le 30 juin, accusé des chefs de «mise en péril de la sécurité du Puntland et de propagation de fausses nouvelles», en vertu du Code pénal somalien. Il a été jugé coupable et condamné à un an de prison. Mais les autorités l'auraient aussi menacé de déportation vers l'Éthiopie en raison de ses ascendances dans le clan des Ogadens. Que des faits de cette nature fassent l'objet de poursuites criminelles et que la liberté soit restreinte, cela reste problématique au Puntland. L'Expert se félicite que les autorités aient demandé au Service des droits de l'homme du Bureau politique pour la Somalie de l'aider à élaborer une législation conforme aux normes relatives aux droits de l'homme.

61. L'Expert se félicite aussi qu'un défenseur des droits de l'homme ait été nommé en juin 2011 pour diriger l'institution nationale garante de ces droits. Il considère que la création d'institutions de protection conformes aux normes est une initiative précieuse pour la promotion d'une culture nationale des droits de l'homme. Il a appris que le Service des droits de l'homme du Bureau politique pour la Somalie aidait techniquement à la mise en place de ces institutions et il ne doute pas que le système des Nations Unies restera engagé dans ce domaine critique.

62. L'Expert est également satisfait des mesures prises pour élargir le système des partis politiques au Puntland et faire avancer la démocratisation. Le 17 juillet 2011, neuf membres de la Commission électorale du Puntland ont été assermentés. Cet organe doit préparer la loi électorale nécessaire, organiser un référendum sur la Constitution, créer des partis politiques et procéder aux élections municipales.

IX. Les droits de l'homme dans les régions de Sool, Sanaag et Cayn

63. Les régions de Sool, Sanaag et Cayn font frontière entre le Somaliland et le Puntland. Le litige territorial entre les deux administrations dure depuis vingt ans. Le Puntland les réclame en alléguant leurs affiliations claniques, et le Somaliland en alléguant les frontières coloniales d'avant l'indépendance.

64. On signale couramment des combats entre l'armée du Somaliland et les milices de Sool, Sanaag et Caynabo, avec parfois l'appui de l'armée du Puntland. En février 2011 par exemple, il y a eu d'intenses combats dans la région de Buuhoodle, qui, combinés à la sécheresse qui dévaste la Somalie, ont déplacé les populations nomades de la région soucieuses de fuir les hostilités. On ne signale pas de décès parmi les civils à la suite de ces accrochages, mais ce bilan est remis en question par les sympathisants des Sool, Sanaag, Caynabo. Le litige dont ces régions sont l'objet prend aussi la forme de violences politiques, les assassinats ou tentatives d'assassinat de hauts fonctionnaires du Somaliland ayant été nombreux à Las Anod, avec pour cibles particulières les membres de la police ou du personnel de justice. Ces actes sont suivis en général d'une série d'arrestations et de mises en détention arbitraires ou illégales par l'administration du Somaliland.

65. Les régions de Sool et de Sanaag sont censées enfermer d'importants gisements de pétrole et les contrats d'exploration ont déjà été signés par le Puntland: ce sont deux circonstances susceptibles d'aggraver les choses entre les deux administrations.

X. Situation dans l'État de Galmudug

66. Pendant son voyage de février 2011, l'Expert a rencontré les autorités de l'État de Galmudug à Galcayo-Sud. Le Président du Parlement, qui représentait le Président de Galmudug et les membres du Cabinet, l'a longuement entretenu et lui a parlé de la sécheresse et du sort des déplacés. Il a attiré l'attention de l'Expert sur les effets dévastateurs de la sécheresse sur les habitants et le bétail de la région. Il a déclaré qu'environ un million de têtes de bétail avaient déjà disparu. Si la sécheresse devait continuer de nombreuses vies humaines seraient bientôt perdues. Il a ajouté que 25 000 déplacés vivaient dans 23 camps à Galcayo-Sud. Selon le Président du Parlement, les conditions de sécurité étaient normales mais les moyens de subsistance étaient compromis. Les autorités publiques avaient besoin de plus d'assistance de la part des Nations Unies pour protéger les droits des déplacés et en favoriser l'exercice, notamment en matière économique, sociale et culturelle. Il a également relié le phénomène de la piraterie à la pauvreté qui règne dans l'État de la Galmudug et au manque de perspectives économiques, en expliquant qu'il fallait promouvoir les activités productrices de revenu et intervenir dans la région pour favoriser son développement.

XI. Situation en Somalie

67. Depuis sa nomination de mai 2008, l'Expert s'est rendu sept fois en Somalie et dans la région. L'une des impressions qui dominent les rapports qu'il présente au Conseil des droits de l'homme après ses voyages est la frustration qui s'y exprime devant le fait qu'on ne voit pas encore le bout du tunnel somalien après des années d'efforts. La longueur du conflit, sa complexité, ont fait que la situation n'a cessé d'osciller entre avancée et recul.

68. Il y a eu des moments où l'Expert a trouvé des encouragements dans tel ou tel fait positif, mais c'était pour se décourager bientôt après. S'il est ainsi passé de l'optimisme au pessimisme, il n'a jamais abandonné tout espoir. Il est encore fermement convaincu que malgré de nombreuses traverses, le conflit trouvera sa fin dans peu de temps. Il espère que les Somaliens pourront bientôt sortir de leur long cauchemar pour constater que leur pays est revenu à la normale. Mais il faut pour que cela que la communauté internationale maintienne le cap jusqu'à bon port et que l'engagement des institutions fédérales de transition reste constant. Les voyages les plus récents qu'a réalisés l'Expert lui ont fait de nouveau concevoir des espérances, dont il souhaite faire part au Conseil.

69. Alors qu'il achevait la rédaction du présent rapport, l'Expert a appris qu'Al-Chabaab se retirait de Mogadiscio, événement qui ouvre en Somalie de grandes perspectives au processus de paix. Pour la première fois depuis près de vingt ans (hormis le bref régime de l'Union des tribunaux islamiques), Mogadishu passera sous une autorité centrale bénéficiant d'un soutien international. Une considération essentielle pour l'instant est la nécessité d'apporter immédiatement des ressources aux divers intervenants qui œuvrent sur le terrain. Mais il faut l'aborder en même temps que la nécessité de résoudre la crise humanitaire que la sécheresse a déclenchée dans la région.

70. Pendant sa tournée des camps de Dadaab (Kenya), au début de juillet, l'Expert a pu parler avec des réfugiés récemment arrivés de Somalie et s'informer des circonstances qui les avaient fait fuir. Ils n'ont pas dit grand-chose de nouveau des conditions pénibles qui régnaient dans leur pays, si ce n'est que leur sort s'était aggravé avec la sécheresse. Ils ont

expliqué comment celle-ci avait peu à peu tué le bétail et annihilé tous leurs autres moyens de subsistance, et exprimé le sentiment d'abandon qu'avait fait naître l'absence de toute aide des autorités publiques. Ils ont également expliqué que pendant leur long exode, s'étendant parfois sur plus d'un mois, ils avaient été secourus de mille façons par des Somaliens ordinaires, qui souvent les aidaient à porter les petits enfants sur de longues étapes. Témoin d'une telle solidarité, l'Expert a compris que les composantes essentielles de l'unité nationale étaient déjà en place en Somalie et qu'il suffirait de les mettre au service de l'édification de la nation avant et après la guerre.

71. La plupart des personnes avec lesquelles l'Expert s'est entretenu à Dadaab étaient originaires de territoires contrôlés par Al-Chabaab. Ce groupe ayant adopté pour politique d'empêcher l'ONU et les autres institutions internationales de venir en aide aux populations qu'il tient, celles-ci sont en effet privées de tout secours extérieur, alors qu'Al-Chabaab n'a pas non plus les moyens – ou peut-être la volonté – de pourvoir à leurs besoins. C'est pourquoi les intéressés se sont estimés trahis.

72. Il n'est pas inutile de rappeler que l'Expert avait déjà eu l'occasion de parler à des réfugiés au Kenya et au Yémen: ils venaient aussi des territoires tenus par Al-Chabaab, mais la plupart n'avaient pas contre le groupe autant de ressentiment. Aujourd'hui, les réfugiés sont véhéments dans leur désapprobation d'Al-Chabaab et de la politique qu'il poursuit. Cela devrait être un avertissement pour Al-Chabaab, et, pour le Gouvernement fédéral de transition, une occasion à ne pas laisser passer. Le fait que le groupe ait récemment décidé de lever son interdiction de tout secours extérieur, même si ce n'est qu'à titre temporaire, peut être interprété comme l'aveu d'une certaine inquiétude quant à la façon dont la population le perçoit.

73. L'Expert a retiré une autre impression positive de ses entretiens avec les jeunes des camps de réfugiés de Dadaab, dont certains vivaient là depuis plus de vingt ans. Ses interlocuteurs se sont dits reconnaissants à la communauté internationale de leur avoir permis de faire de bonnes études pendant qu'ils étaient au Kenya. Ils étaient prêts à retourner en Somalie si la chance leur était offerte, pour concourir à l'éducation de leurs compatriotes qui n'avaient plus depuis longtemps l'occasion de s'instruire. Comme l'Expert avait évoqué cette possibilité au cours de sa rencontre de la veille avec le Premier Ministre à Mogadiscio, l'idée mérite d'être étudiée. On peut faire confiance à ces hommes et femmes réfugiés bien formés qui, non seulement participeront à l'édification de la nation somalienne, mais deviendront aussi de grands protagonistes de la confiance et de la paix. Ils pourraient par exemple commencer par concourir à la réalisation du rêve du nouveau Premier Ministre, Abdiweli Mohamed Ali, qui a dit à l'Expert que son gouvernement voulait ouvrir au moins une école et un hôpital par mois.

74. L'Expert a tiré des encouragements de sa rencontre avec le nouveau Premier Ministre de Somalie et ses collègues du Cabinet au début de juillet, à Mogadiscio. Il est évident que le Premier Ministre a donné de la vitalité au Gouvernement. Le fait qu'il ait été approuvé, chose rare, par l'écrasante majorité des membres somaliens du Gouvernement est un signe positif. Il comprend bien les épreuves que présente la gouvernance en Somalie à ce point critique de l'histoire du pays. La volonté qu'il manifeste de surmonter ces difficultés en s'y attaquant de front a fait une impression positive sur l'Expert.

75. Celui-ci est convenu avec le Premier Ministre que la communauté internationale ne pouvait attendre du Gouvernement fédéral de transition que des choses réalistes au regard des besoins, des capacités et des ressources. Il est également convenu qu'il faut expliciter clairement les engagements que prendront la communauté internationale d'une part et le Gouvernement somalien d'autre part et, cela fait, s'attacher à les tenir. L'Expert a cependant fait valoir que la communauté internationale, qui ne croit plus depuis longtemps à la capacité ni à la volonté du Gouvernement de mettre en place un appareil de gouvernement efficace et non corrompu, a besoin que la confiance s'établisse de part et

d'autre. À cet égard, l'Expert a été heureux d'apprendre du Premier Ministre que son gouvernement allait s'employer à créer un dispositif de contrôle financier garantissant la bonne utilisation de l'assistance internationale. Il souhaiterait que la communauté internationale accepte l'offre du Premier Ministre de siéger à la Commission de l'intégrité financière que le Gouvernement a l'intention de constituer.

76. Le rétablissement de la confiance donne à espérer que la communauté internationale voudra fournir au Gouvernement et au peuple somaliens l'assistance que leurs besoins réclament. L'Expert regrette que l'appel de fonds lancé en 2011 pour le programme annuel de la Somalie n'ait pas encore recueilli plus de la moitié des fonds nécessaires, aux dires de l'ONU. Si l'on tient compte des besoins supplémentaires que fait naître la sécheresse en se prolongeant, le déficit devrait se dégager à environ 70 %. C'est extrêmement regrettable.

77. L'Expert a appris de l'ONU qu'elle ne pouvait, faute de financement, répondre comme il le faudrait aux besoins énormes liés à la sécheresse sans précédent qui sévit en Somalie. On peut le déplorer non seulement du point de vue de l'effort de lutte contre la famine, mais aussi parce que c'est à un moment critique, à un an de la fin de la période de transition et du passage du Gouvernement fédéral de transition au Gouvernement choisi selon la Constitution, que les fonds viennent à manquer. L'Expert ne peut trop insister sur le fait que la communauté internationale se voit offrir une belle occasion de collaborer avec le nouveau Gouvernement et de profiter de l'élan acquis.

78. L'Expert estime également que le moment est venu pour la communauté internationale de collaborer avec le Gouvernement somalien à la réalisation de l'engagement pris par le Gouvernement fédéral de transition lors de l'Examen périodique universel du pays, en mai 2011. Il faut féliciter un gouvernement qui tient à promouvoir et protéger les droits de l'homme au beau milieu d'une guerre et l'aider maintenant à accomplir ses promesses. Le rôle de la communauté internationale et de l'ONU sera décisif.

79. Les entretiens que l'Expert indépendant a eus avec le commandant de la Force de l'AMISOM à l'aéroport de Mogadishu le 26 février 2011 ont fait ressortir un point important. Le commandant a en effet rappelé la tournée qu'avait faite en 2009 en Somalie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui avait promis d'établir une présence de l'ONU à Mogadishu; or, en l'absence de l'ONU, partie la plus impliquée dans l'effort international d'assistance, l'AMISOM avait à assumer des fonctions, notamment dans le domaine politique, qui n'avaient rien à voir avec ses attributions. La présence de l'ONU à Mogadishu était une chose importante et les conditions de sécurité dans la capitale n'étaient pas pires qu'en Afghanistan, où l'ONU était pourtant déployée.

80. L'Expert a répondu au commandant de la Force qu'il avait présenté la même argumentation dans plusieurs rapports soumis au Conseil des droits de l'homme. Les représentants de la société civile lui ont tenu les mêmes propos quand il les a rencontrés par la suite. Beaucoup ont soutenu que les ONG militant pour les droits de l'homme à Mogadishu étaient souvent prises pour cible par les insurgés (autant qu'ils s'en prenaient au Gouvernement), mais ne bénéficiaient d'aucune protection de l'AMISOM. Il leur semblait que la présence de l'ONU à Mogadishu ferait changer les choses.

81. Pendant son dernier séjour à Mogadishu, l'Expert a été heureux d'apprendre que la présence de l'ONU s'était renforcée sensiblement et qu'elle se préparait à envoyer des fonctionnaires en plus grand nombre dans la capitale. Cela lui paraît une initiative très positive. Il a été particulièrement satisfait d'apprendre que le nouveau Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la Somalie avait décidé de s'installer bientôt à Mogadishu. Cela certainement donnera à tous ceux qui concourent à la pacification de la Somalie l'impulsion dont ils ont grandement besoin.

XII. Recommandations

A. Gouvernement fédéral de transition

82. Le Gouvernement fédéral de transition devrait saisir l'occasion unique que représente le retrait récent de Mogadishu des forces d'Al-Chabaab pour montrer au peuple somalien, non seulement que ses efforts et ceux qu'ont déployés l'Union africaine et la communauté internationale portent enfin leurs fruits, mais aussi que le Gouvernement et le peuple somaliens ont dorénavant la possibilité de travailler ensemble et de progresser vers le retour à la normale. Il est impératif que le Gouvernement fédéral de transition regagne le cœur de la population car il aura besoin du soutien populaire pour faire face aux agissements des insurgés qui s'efforcent de le renverser par des moyens non classiques.

83. Il ne sera pas moins important de veiller à ce que la terrible sécheresse qui dévaste la Somalie reçoive l'attention qu'elle mérite de la part du Gouvernement fédéral de transition et de la communauté internationale. Cette épreuve donne au Gouvernement l'occasion de manifester son attachement au bien-être des Somaliens et ses capacités de direction, et d'attirer l'attention des milieux internationaux sur le sort et les besoins des Somaliens à une heure difficile de leur histoire. Le Gouvernement doit envisager ce faisant d'impliquer les Somaliens, y compris les anciens, car cette participation sera aussi un facteur de paix et de réconciliation.

84. L'Expert souscrit à la plupart des recommandations faites par les États qui ont participé à l'Examen périodique universel de la Somalie² et recommande au Gouvernement de décider, après d'amples consultations, de la manière dont il leur donnera suite, et de dresser lui-même son propre plan de marche.

85. Comme les recommandations présentées à l'occasion de l'Examen périodique universel sont relativement nombreuses, le Gouvernement devrait envisager de les regrouper ou de les hiérarchiser en catégories, en fonction du temps que demandera leur mise en application (court/moyen/long terme). Elles devraient être portées rapidement à la connaissance de la population, dont il faudrait prendre l'avis et solliciter des propositions car cela permettra de gagner son appui. Il serait également utile de constituer un détachement ministériel et de lui faire réviser et approuver la catégorisation et le plan de marche envisagés.

86. Le Gouvernement fédéral de transition devrait se doter de mécanismes réguliers de communication avec la population. Il ne pourra, sinon, la motiver ni la faire participer aux affaires de l'État, choses pourtant indispensables à la bonne gouvernance, notamment quant à la coopération qui s'impose dans de nombreux domaines. À cette fin, il faudrait recourir à bon escient au matériel de communication que le Bureau des Nations Unies pour la Somalie a paraît-il reçu de New York, afin d'intéresser l'opinion publique aux débats sur la Constitution.

87. Parmi les grandes initiatives à prendre pour restaurer la confiance, le Gouvernement pourrait constituer une commission nationale des droits de l'homme selon les Principes de Paris, création depuis longtemps envisagée. Il faudra prendre l'avis et demander l'aide des autorités du Puntland et du Somaliland, qui ont déjà acquis une certaine expérience en la matière.

88. Le Gouvernement devrait renforcer les mesures de politique générale qui concernent les droits de l'homme, conformément au plan de marche de l'Examen

² A/HRC/18/6.

périodique universel, ce qui consisterait notamment à adopter un plan d'action en faveur des droits de l'homme, à améliorer l'administration de la justice et à dispenser une formation aux droits de l'homme et au droit international humanitaire à l'ensemble du secteur de la sécurité (personnel judiciaire, police et armée).

89. Le Gouvernement devrait ratifier les grandes conventions qui consacrent les droits de l'homme, dont la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention sur le droit des personnes handicapées, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, le Statut de Rome et la Convention contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que les protocoles additionnels à ces instruments, ce qui attesterait de son attachement aux droits de l'homme dans tous les domaines de la vie.

90. Le Gouvernement devrait profiter de l'occasion que lui fournit le travail de rédaction de la Constitution pour renforcer la protection des droits de l'homme en les inscrivant dans celle-ci comme principes consacrés au fondement de toutes les dispositions, ce qui comprend la création d'un environnement favorable à la liberté de débattre et de dialoguer, et à la réconciliation. Le Premier Ministre doit réussir à en terminer avant le mois d'août 2012, qui marque la fin de la période de transition. Il est également important que la Somalie ait une Constitution faisant un vaste consensus pour pouvoir ouvrir, en tant qu'État normal, une nouvelle page de son histoire.

91. La loi d'amnistie que le Gouvernement fédéral de transition entend soumettre à l'adoption du Parlement à propos des personnes qui se sont rendues aux forces gouvernementales ou à celles de l'AMISOM, et des situations du même genre qui pourraient apparaître à l'avenir, doit être inspirée des droits de l'homme et des principes du droit humanitaire. Comme il semblerait que beaucoup de déserteurs soient des mineurs, l'aide de l'UNICEF serait précieuse.

92. Le Gouvernement devrait envisager de donner suite au rapport de l'OMS selon lequel 43 % des 933 blessés par arme signalés dans les trois grands hôpitaux de Mogadishu ces derniers mois étaient des enfants de moins de 5 ans, à comparer avec une proportion de 3,5 % au mois d'avril. Les mesures à prendre viseraient à réduire le nombre de ces incidents et à y mettre fin dans les plus brefs délais.

93. Le Gouvernement devrait garder à l'esprit qu'il est d'une importance vitale pour le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire de rechercher les responsables des pertes civiles constatées pendant le conflit armé et des décès résultant du recours à une force excessive. La guerre et le conflit sont assurément les obstacles majeurs pour qui veut faire enquête, mais il est nécessaire de mettre au moins en place des mécanismes qui concrétisent la volonté du Gouvernement et lancent le mouvement. Ces mécanismes devraient être dignes de foi, transparents et impartiaux, conformément au droit international applicable.

94. Le Gouvernement doit aborder délibérément du point de vue des droits de l'homme la question de la réforme du secteur de la sécurité et insister sur la recherche des cas de violence à l'encontre de femmes, la protection des victimes et la recherche des éléments de preuve. Il est également vital que des mécanismes permanents soient effectivement en place pour mettre en cause la pleine responsabilité des auteurs de ces violations caractérisées, qu'ils soient membres des forces armées, rebelles ou citoyens ordinaires.

95. Les autorités somaliennes devraient envisager de créer aux niveaux national et sous-national des postes de police près des camps de déplacés, et y prévoir des bureaux d'accueil pour les femmes dotés d'un personnel féminin.

96. Le Gouvernement fédéral de transition devrait trouver un système étanche qui lui garantirait que sa politique de non-recrutement d'enfants dans les forces nationales est rigoureusement respectée par toutes les parties concernées et s'assurerait, par une sélection plus rigoureuse, que l'âge limite est également observé. Il doit, avec l'AMISOM, faire connaître sa politique de tolérance zéro quant à l'utilisation d'enfants dans le conflit armé aussi souvent et aussi largement qu'il lui est possible, et veiller à ce qu'elle soit strictement suivie, avec le soutien de l'UNICEF et sous la surveillance d'une commission multipartite.

97. Le Gouvernement fédéral de transition devrait faire en sorte que les journalistes et les organes de presse ne soient plus agressés et permettre au personnel des médias de prêter son concours aux tâches que représentent la transition et l'élaboration d'une Constitution dans une conjoncture très difficile. Les journalistes devraient se comporter avec professionnalisme et respecter la déontologie et les principes qui régissent la liberté d'expression et d'opinion.

98. Le Gouvernement devrait lancer une campagne nationale de sensibilisation au sort de la Somalienne et envisager d'ouvrir des voies de financement particulières au bénéfice des associations locales qui s'occupent de protéger les droits des femmes et de venir en aide aux victimes de violences et de discrimination sexuelle et sexiste.

99. Le Gouvernement devrait envisager d'inviter les réfugiés des camps des pays voisins présentant les qualités nécessaires de revenir dans leurs foyers pour le seconder dans l'effort d'équipement en établissements scolaires et hospitaliers qu'envisage le Premier Ministre, qui souhaite ouvrir une école et un hôpital tous les mois dans le centre-sud de la Somalie.

100. L'Expert note avec plaisir que le Premier Ministre déclare explicitement qu'il veut que les forces du Gouvernement fédéral de transition prennent progressivement en charge la protection des institutions et des citoyens somaliens, car il ne faut pas oublier que la Somalie ne pourra pas toujours s'en remettre à l'AMISOM pour assurer sa sécurité.

101. Le Gouvernement fédéral de transition doit prendre des mesures pour remédier aux carences de la structure de direction et de commandement militaires et à l'indiscipline de certains soldats des forces nationales, qui sont à l'origine de violence à répétition.

102. Toutes les parties au conflit devraient respecter les obligations que leur font le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme, mais c'est au Gouvernement fédéral de transition de donner l'exemple. Tous ceux qui ont abusé de la population civile en violation de ces obligations devraient, le moment venu, voir à rendre des comptes de façon transparente.

103. Le Gouvernement devrait envisager de nommer un nouveau référent pour les questions touchant aux droits de l'homme et aux enfants dans les conflits armés, comme l'avait fait le Gouvernement précédent, et d'agir concrètement pour élaborer et adopter le plan d'action réclamé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1612 (2005).

B. Somaliland

104. Le Gouvernement du Somaliland devrait doter sa Commission nationale des droits de l'homme de ressources suffisantes pour qu'elle puisse effectivement accomplir sa mission, en particulier en ce qui concerne ses fonctions de surveillance, de formation et d'instruction des plaintes.

105. Le Gouvernement devrait envisager de renforcer ce qui facilite l'accès des femmes à la justice. Les principaux postes de police d'Hargeisa, et d'ailleurs au besoin, devraient être dotés d'un personnel féminin plus nombreux.

106. Tous les actes constitutifs de calomnie et de diffamation tombant actuellement sous le coup de la loi criminelle et étant passibles d'une peine d'emprisonnement, les autorités devraient envisager de mettre la législation en conformité avec les droits de l'homme afin que les actes dont il s'agit relèvent des juridictions civiles.

107. Le Somaliland et le Puntland doivent régler par des voies pacifiques le différend territorial des régions de Sool, Sanag et Cayn. Le Somaliland devrait permettre à la communauté internationale (ONU comprise) d'accéder à ces régions afin d'y dispenser l'aide humanitaire dont a grand besoin la population touchée par la sécheresse. Les autorités du Somaliland devraient faciliter les tournées des organismes de protection des droits de l'homme qui en contrôlent l'exercice et instruisent les plaintes pour violations commises sur le terrain par des acteurs étatiques ou non étatiques.

C. Puntland

108. Les autorités du Puntland doivent veiller, lorsqu'elles cherchent à remédier à l'insécurité, à prendre des décisions qui ne soient pas arbitraires et à respecter le droit à la régularité des procédures. Il faut éviter des situations comme celle qui a fait suite en juin à l'assassinat d'un ex-colonel à Bossasso, situation au cours de laquelle les forces de sécurité ont procédé à un ratissage et appréhendé plus d'une centaine de personnes.

109. Le Gouvernement doit reconnaître la gravité critique des violences sexuelles et sexistes qu'a rapportées le Centre de formation et au développement de Galcayo (Galcayo-Sud) et prendre des mesures de prévention et de répression. Le fait qu'aucune des 104 affaires signalées à la police en 2009 n'avait encore atteint le stade de la condamnation au moment du passage de l'Expert en février 2011 doit sérieusement retenir l'attention.

110. La demande que les autorités du Puntland ont adressée au Service des droits de l'homme du Bureau des Nations Unies pour la Somalie pour qu'il les aide à se doter d'une législation conforme aux normes relatives aux droits de l'homme est une initiative qui devrait être suivie d'actes de coopération du même genre dans d'autres domaines.

D. ONU et communauté internationale

111. Il est regrettable que la sécheresse qui, lentement mais inexorablement, répand la mort et la calamité en Somalie depuis six mois n'ait pas reçu l'attention qu'elle méritait de la part de la communauté internationale. On peut penser que le demi-échec de l'appel lancé par les organismes des Nations Unies pour financer leurs programmes somaliens a concouru à cette regrettable situation. Il est impératif que la communauté internationale verse d'urgence les fonds nécessaires dont le Gouvernement fédéral de transition et l'ONU ont besoin pour éviter une nouvelle catastrophe.

112. L'Expert se félicite de la décision prise par le Gouvernement kényan d'ouvrir ses frontières aux Somaliens qui cherchent refuge sur son territoire. Tout aussi louable est la décision qu'il a prise d'agrandir les camps de Dadaab afin d'y accueillir

encore plus de réfugiés. L'Expert invite instamment la communauté internationale à aider le Kenya à dédommager les communautés locales de la charge supplémentaire qu'elles ont à supporter.

113. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires internationaux devraient intégrer dans leur planification et leur programmation les recommandations issues de l'Examen périodique universel qui les concernent, et offrir au Gouvernement somalien les soutiens techniques et financiers qui lui permettront de mettre ces recommandations en œuvre.

114. L'ONU devrait, avec l'Union africaine et la communauté internationale, veiller à ce que des crédits soient disponibles pour accélérer la mise en place à l'AMISOM d'un système de suivi des pertes civiles et d'un centre de direction des tirs, de sorte que ces dispositifs voient le jour dès que possible.

115. Les efforts que font l'UNICEF et ses partenaires pour seconder les programmes de prévention du recrutement des enfants par les groupes armés et les forces militaires, et réintégrer les enfants précédemment associés à ces groupes et à ces forces, doivent être soutenus sans réserve par la communauté internationale.

116. Les États Membres devraient envisager de soutenir le dessein du Premier Ministre, qui souhaite ouvrir une école et un hôpital par mois. Une des façons de le faire serait que chaque État parraine une école ou un hôpital, voire plusieurs.

117. L'Union africaine et l'ONU devraient renforcer leur coopération dans les domaines qui touchent à la protection des civils et veiller à ce que leur groupe de travail conjoint soit rapidement rendu plus efficace afin de servir de mécanisme de coordination dans ces domaines clefs.

118. Le Service des droits de l'homme du Bureau des Nations Unies pour la Somalie, protagoniste indispensable de la promotion et de la protection des droits de l'homme, et de la coordination de tout ce que font les organismes des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, a eu à pâtir ces trois dernières années d'une trop fréquente rotation de son personnel. Il faut veiller attentivement à la stabilité du personnel en cause si l'on veut éviter des perturbations dans la réalisation des tâches et des projets.

119. Le récent retrait d'Al-Chabaab de Mogadishu donne encore plus d'importance, au regard de la gravité de la conjoncture, à l'engagement que la communauté internationale a pris à l'égard du Gouvernement fédéral de transition. Une présence internationale plus affirmée à Mogadishu est absolument nécessaire si l'on veut éviter tout angle mort néfaste pour la stabilité de la capitale et éviter que celle-ci ne soit de nouveau plongée dans les batailles de seigneurs de la guerre. Mais il serait plus important encore que la communauté internationale envisage de déployer à Mogadishu une force de protection internationale qui faciliterait l'action de l'ONU et des autres intervenants internationaux.